



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIGRATION ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Direction C – Migration, asile & visa
C.3 – Asile

Bruxelles
HOME.C.3/

M. Eric Dumont
c/o Dartois
Parvis Notre-Dame 11
1020 Bruxelles
Belgique

ask+request-10270-47c26f13@asktheeu.org

Objet: Votre demande d'accès à des documents – GESTDEM 2021/7356

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier électronique du 26 novembre 2021 concernant une demande d'accès à des documents, enregistrée à la même date sous le numéro de référence susmentionné.

Votre demande concerne les documents suivants :

- lettre du 1^{er} juin 2021 concernant les mouvements irréguliers, co-signée par les ministres d'Allemagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays Bas et Suisse, adressée à la Commission européenne, référence Ares(2021)3613107
- et réponse de la Commission européenne du 26 juillet 2021, référence Ares(2021)4787139.

En ce qui concerne ces documents, l'exception relative à la protection de la vie privée et de l'intégrité de l'individu prévue à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 1049/2001 rend impossible leur divulgation complète car ils contiennent les signatures manuscrites/signatures abrégées de personnes physiques et d'autres informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

L'article 9, paragraphe 1, point b), du règlement sur la protection des données ne permet pas la transmission de ces données à caractère personnel, sauf si vous prouvez qu'il est nécessaire qu'elles vous soient transmises dans un but spécifique d'intérêt public et s'il n'existe aucune raison de penser que cette transmission pourrait porter atteinte aux intérêts légitimes de la personne concernée. Dans votre demande, vous n'exprimez pas le souhait d'avoir accès à ces données à caractère personnel, pas plus que vous n'avancez d'arguments visant à établir la nécessité que ces données soient transmises dans un but spécifique d'intérêt public.

Par conséquent, je conclus que, conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 1049/2001, l'accès aux données à caractère personnel contenues dans les documents demandés ne peut pas être accordé, étant donné que la nécessité d'obtenir un accès à celles-ci dans un but d'intérêt public n'a pas été démontrée et qu'il n'existe aucune raison de penser que la divulgation des données à caractère personnel en question ne porterait pas atteinte aux intérêts légitimes des individus concernés.

Vous êtes autorisé à réutiliser des documents publics qui ont été élaborés par la Commission européenne ou par des entités publiques ou privées pour son compte, sur la base de la [décision de la Commission relative à la réutilisation des documents de la Commission](#), notamment le **document réf. Ares(2021)4787139**. Vous êtes autorisé à réutiliser gratuitement les documents publiés, à des fins tant commerciales que non commerciales, à condition d'en citer la source et de ne pas en altérer le sens ou le message originels. Veuillez noter que la Commission n'assume pas la responsabilité des conséquences éventuelles de la réutilisation.

Le document réf. Ares(2021)3613107 qui émane de tiers vous est divulgué sur la base du règlement (CE) n° 1049/2001. Toutefois, cette divulgation est sans préjudice des règles en matière de propriété intellectuelle, qui peuvent limiter votre droit de reproduire ou d'exploiter le document sans l'accord de la partie dont il émane, qui peut détenir sur ce document un droit de propriété intellectuelle. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne sa réutilisation.

Au cas où vous contesteriez cette appréciation, vous êtes en droit, conformément à l'article 7, paragraphe 2, du règlement (CE) n°1049/2001, d'adresser à la Commission une demande confirmative l'invitant à revoir sa position.

Le cas échéant, la demande confirmative doit être envoyée au secrétariat général de la Commission, dans un délai de quinze jours ouvrables à compter de la réception de la présente, par courrier postal à l'adresse suivante :

Commission européenne
Secrétariat-général
Unité C.1 – « Transparence, Gestion documentaire et Accès aux documents »
BERL 7/076
B-1049 Bruxelles
ou par courrier électronique à : sg-acc-doc@ec.europa.eu

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

[signature électronique]

Esther POZO VERA
Cheffe d'unité

Annexes: 2